

Points

De la Polynésie française

conjoncture

05

PRIX
Avril 2022

INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION

Variation mensuelle : + 1,1 %

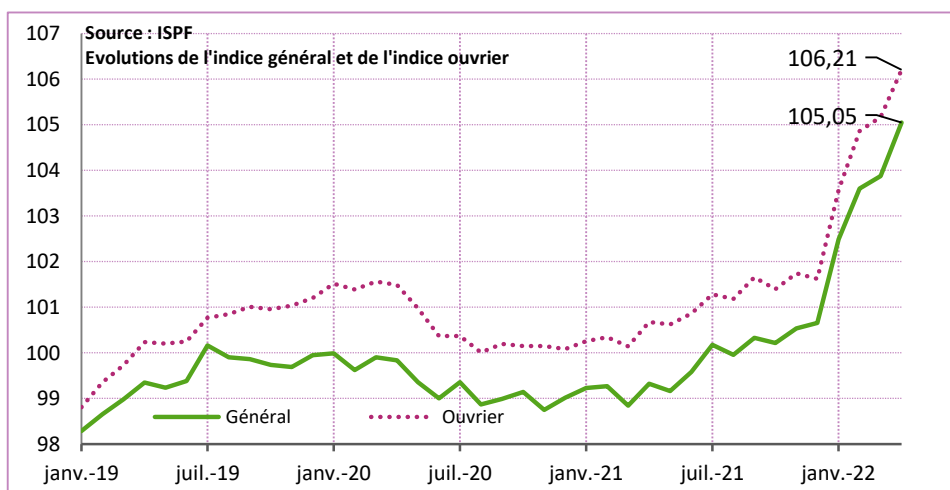
En avril 2022, l'indice des prix à la consommation augmente de 1,1 % et s'établit à 105,05, essentiellement en raison de la hausse de 1,6 % des prix des produits alimentaires et boissons non alcoolisées, de 1,4 % la division transports, de 0,9 % de la division logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles, de 5,0 % de la division ameublement, équipement ménager et entretien courant de la maison et de 0,8 % des prix de la division hôtellerie, café, restauration. Entre avril 2021 et avril 2022, l'indice général des prix à la consommation augmente de 5,8 %. En moyenne sur les 12 derniers mois, cette variation est de 2,2 %.

L'indice ouvrier augmente de 1,0 % sur le mois et progresse de 5,5 % en glissement annuel.

L'indice général hors Transport aérien international est en augmentation de 1,1 % en avril 2022 et progresse de 5,7 % en glissement sur douze mois.

ÉVOLUTIONS DE L'INDICE GÉNÉRAL ET DE L'INDICE OUVRIER SUR LES 36 DERNIERS MOIS

Base 100 décembre 2017



Source : ISPF

ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DE L'INDICE GÉNÉRAL

L'évolution de l'IPC au cours du mois s'explique dans un premier temps par l'augmentation des prix des produits alimentaires et boissons non alcoolisées (+ 1,6 %) avec notamment une hausse des prix des viandes (+ 2,7 %), des produits de la mer (+ 3,7 %) et des pains et céréales (+ 1,0 %) ; dans un second temps par celle des prix des transports qui s'explique principalement par l'augmentation des prix des véhicules (+ 1,2 %) et des services de transport (+ 5,3 %) ; puis par la hausse des prix de la division logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles (+ 1,2 %) à travers des hausses des prix des loyers (+ 0,2 %), des prix de l'enlèvement des ordures (+ 10,9 %), du prix de l'électricité (+ 0,3 %) et des produits pour l'entretien et la réparation du logement (+ 2,0 %). L'augmentation des prix de la division ameublement, équipement ménager et entretien courant de la maison (+ 5,0 %) et celle de la division hôtellerie, café, restauration (+ 0,8 %), contribuent également à cette progression.

D'autres prix de produits et services évoluent également à la hausse comme ceux des vins et boissons fermentées (+ 1,1 %), ceux du tabac (+ 0,8 %), ceux des articles d'habillement et du chaussant (+ 0,6 %), ceux des produits et appareils thérapeutiques et du matériel médical (+ 0,9 %), ceux des équipements de téléphonie et de télécopie (+ 2,4 %) et ceux des loisirs et de la culture (+ 0,2 %).

VARIATIONS ET CONTRIBUTIONS À L'ÉVOLUTION DE L'INDICE GÉNÉRAL

Division de la COICOP	Pond.	Variations (1)			Contributions (2)		
		Sur 1 mois	Sur Janv.	Sur 12 mois	Sur 1 mois	Sur Janv.	Sur 12 mois
0 - Indice Général	1 000 000	1,1	4,4	5,8	1,1	4,4	5,8
01 - Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	254 490	1,6	5,3	7,2	0,4	1,3	1,8
02 - Boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants	33 819	0,2	1,7	1,1	0,0	0,1	0,0
03 - Articles d'habillement et articles chaussants	16 648	0,6	-1,0	-5,5	0,0	0,0	-0,1
04 - Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles	177 537	0,9	4,6	6,5	0,2	0,8	1,1
05 - Ameublement, équipement ménager et entretien courant de la maison	48 427	5,0	5,0	4,2	0,2	0,2	0,2
06 - Santé	13 612	0,7	2,7	0,9	0,0	0,0	0,0
07 - Transports	193 025	1,4	1,8	6,5	0,3	0,4	1,2
08 - Communications	28 083	0,2	0,1	-10,9	0,0	0,0	-0,3
09 - Loisirs et culture	59 055	0,2	1,6	2,7	0,0	0,1	0,2
10 - Enseignement, éducation	8 801	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
11 - Hôtellerie, café, restauration	83 401	0,8	4,0	5,4	0,1	0,3	0,4
12 - Autres biens et services	83 102	-0,3	13,3	13,8	0,0	1,1	1,1

(1) Variations en % (2) contributions en point d'indice

Information méthodologique

La contribution au taux de croissance se définit comme le rapport entre le taux de croissance pondéré de la division et le taux de croissance pondéré de l'indice général. Les contributions peuvent être, en valeur absolue, supérieures à la variation de l'indice général car un taux de croissance peut être positif ou négatif. Des compensations s'effectuent alors entre variations positives et négatives. La somme des contributions en points donne la variation de l'indice général.



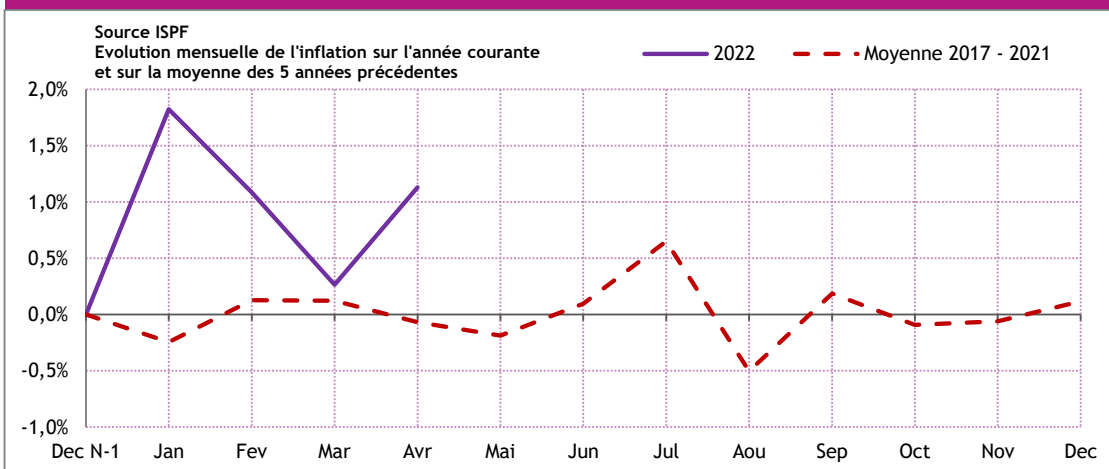
Source : ISPF

Plus fortes contributions à la variation de l'indice général

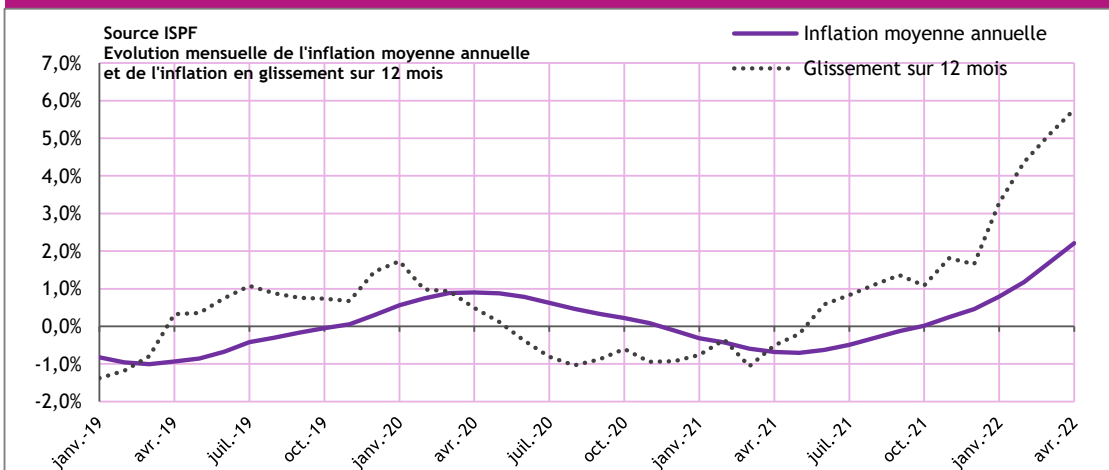
	Libellé	Poids	Variations	Contributions
Au niveau 2 - Groupe	A la hausse			
	01.1 - Produits alimentaires	228 222	1,7	0,38
	05.6 - Biens et services pour l'entretien courant de l'habitation	28 820	7,3	0,21
	07.3 - Services de transport	29 259	5,3	0,16
	07.1 - Véhicules	93 279	1,2	0,11
	04.4 - Services relatifs au logement	15 973	4,5	0,07
	A la baisse			
	12.5 - Assurances	44 537	-0,7	-0,03
	09.6 - Voyages à forfait	4 476	-6,3	-0,03
	02.1 - Boissons alcoolisées	21 035	-0,1	0,00
Au niveau 3 - Classe	A la hausse			
	09.1 - Équipements audiovisuels, photographiques et informatiques	4 979	-0,3	0,00
	08.3 - Services de téléphonie et d'accès à internet	25 250	0,0	0,00
	05.6.2 - Services domestiques et autres services pour l'habitation	16 487	10,1	0,17
	01.1.2 - Viandes	61 607	2,7	0,16
	01.1.3 - Produits de la mer	34 840	3,7	0,13
	07.3.3 - Transport aérien de voyageurs	24 204	5,0	0,12
	07.1.1 - Voitures particulières	89 654	1,1	0,10
	A la baisse			
	01.1.7 - Légumes	25 285	-1,1	-0,03
09.6.1 - Voyages à forfait	4 476	-6,3	-0,03	
12.5.1 - Assurances vie et décès	9 083	-2,4	-0,02	
12.5.5 - Autres assurances	613	-12,9	-0,01	
01.2.1 - Cafés, thés, cacao	4 462	-1,6	-0,01	

Les variations sont en % et les contributions en point d'indice

Cycle mensuel de l'inflation



Inflation moyenne annuelle et inflation en glissement sur douze mois



Source : ISPF



RÉSULTATS DÉTAILLÉS EN NOMENCLATURE COICOP - BASE 100 DÉCEMBRE 2017

Division Groupe Classe	Niv.	Pondération	avr 2022	Variations en %		
				Sur 1 mois	Sur Janv.	Sur 12 mois
0 - Indice Général	0	1 000 000	105,05	1,1	4,4	5,8
01 - Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	1	254 490	111,93	1,6	5,3	7,2
01.1 - Produits alimentaires	2	228 222	112,65	1,7	5,5	7,6
01.1.1 - Pains et céréales	3	43 723	109,13	1,0	2,3	2,6
01.1.2 - Viandes	3	61 607	116,59	2,7	6,7	9,6
01.1.3 - Produits de la mer	3	34 840	104,21	3,7	9,7	11,0
01.1.4 - Laits, fromages et œufs	3	20 250	110,61	1,3	4,2	5,3
01.1.5 - Huiles et graisses	3	5 590	114,86	3,6	5,8	10,3
01.1.6 - Fruits	3	10 058	121,62	1,3	3,2	1,9
01.1.7 - Légumes	3	25 285	124,17	-1,1	6,9	15,2
01.1.8 - Sucres, confitures, miels, chocolats et confiseries	3	13 296	109,96	1,2	2,3	6,4
01.1.9 - Produits alimentaires non définis ailleurs	3	13 573	109,62	0,3	3,0	2,0
01.2 - Boissons non alcoolisées	2	26 268	105,91	0,5	3,3	3,4
01.2.1 - Cafés, thés, cacao	3	4 462	93,98	-1,6	0,9	3,8
01.2.2 - Eaux minérales (gazeuses ou non), boissons rafraîchissantes, jus de fruits et de lé	3	21 806	108,66	0,9	3,8	3,3
02 - Boissons alcoolisées, tabacs et stupéfiants	1	33 819	107,84	0,2	1,7	1,1
02.1 - Boissons alcoolisées	2	21 035	108,77	-0,1	2,3	1,2
02.1.1 - Alcools de bouche, spiritueux	3	2 633	117,82	-1,8	-0,1	0,3
02.1.2 - Vins et boissons fermentées	3	7 958	106,60	1,1	4,0	0,5
02.1.3 - Bières	3	10 444	108,43	-0,6	1,6	2,0
02.2 - Tabacs	2	12 784	106,33	0,8	0,8	1,0
02.2.1 - Tabacs	3	12 784	106,33	0,8	0,8	1,0
03 - Articles d'habillement et articles chaussants	1	16 648	75,21	0,6	-1,0	-5,5
03.1 - Articles d'habillement	2	13 255	75,83	0,3	-1,8	-6,8
03.1.1 - Tissus d'habillement	3	1 141	101,91	1,0	1,4	0,5
03.1.2 - Vêtements	3	11 687	74,05	0,3	-2,1	-7,4
03.1.3 - Autres articles vestimentaires et accessoires d'habillement	3	427	72,29	0,7	-2,1	-6,5
03.2 - Articles chaussants	2	3 393	72,98	1,6	2,2	-0,5
03.2.1 - Chaussures et autres articles chaussants	3	3 393	72,98	1,6	2,2	-0,5
04 - Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles	1	177 537	115,35	0,9	4,6	6,5
04.1 - Loyers réels d'habitation	2	80 102	115,21	0,2	0,6	3,1
04.1.1 - Loyers réels des locataires et sous-locataires	3	80 102	115,21	0,2	0,6	3,1
04.3 - Entretien et réparation du logement	2	26 742	121,98	1,7	13,6	18,7
04.3.1 - Produits pour l'entretien et la réparation du logement	3	22 387	123,97	2,0	14,0	20,2
04.3.2 - Services d'entretien et de réparation du logement	3	4 355	112,50	-	11,6	11,6
04.4 - Services relatifs au logement	2	15 973	117,98	4,5	7,2	7,2
04.4.1 - Adduction d'eau	3	8 410	112,73	-	2,1	2,1
04.4.2 - Enlèvement des ordures	3	6 617	124,02	10,9	14,2	14,2
04.4.3 - Services d'assainissement	3	946	122,00	-	2,1	2,1
04.5 - Électricité, gaz et autres combustibles	2	54 720	111,60	0,3	5,2	5,3
04.5.1 - Électricité	3	52 979	111,87	0,3	5,3	5,3
04.5.2 - Gaz	3	1 741	103,54	-	1,5	3,2
05 - Ameublement, équipement ménager et entretien courant de la maison	1	48 427	99,66	5,0	5,0	4,2
05.1 - Meubles, articles d'ameublement, tapis et autres revêtements de sol	2	4 195	71,44	1,5	1,2	-6,9
05.1.1 - Meubles et articles d'ameublement	3	3 687	69,05	1,7	1,4	-7,6
05.1.2 - Tapis et autres revêtements de sol	3	508	95,75	-	0,1	-0,7
05.2 - Articles de ménage en textiles	2	2 382	77,41	2,4	1,5	-3,1
05.2.1 - Articles de ménage en textiles	3	2 382	77,41	2,4	1,5	-3,1
05.3 - Appareils ménagers	2	6 366	94,75	1,5	2,6	4,2
05.3.1 - Gros appareils ménagers électriques ou non	3	5 096	93,45	1,9	3,9	4,9
05.3.2 - Petits appareils électroménagers	3	977	101,00	0,1	-3,7	1,3
05.3.3 - Réparation des appareils électroménagers	3	293	100,00	-	-	-
05.4 - Verrerie, vaisselle et ustensiles de ménage	2	2 313	107,13	0,4	0,6	1,4
05.4.1 - Verrerie, vaisselle et ustensiles de ménage	3	2 313	107,13	0,4	0,6	1,4
05.5 - Outillage pour la maison et le jardin	2	4 351	91,99	1,4	1,3	1,1
05.5.1 - Gros outillages et matériels électriques	3	891	83,16	-0,4	1,5	-3,4
05.5.2 - Petits outillages et matériels non électriques	3	3 460	94,58	1,8	1,2	2,3
05.6 - Biens et services pour l'entretien courant de l'habitation	2	28 820	110,04	7,3	7,3	7,3
05.6.1 - Biens d'équipement ménagers non durables	3	12 333	97,91	3,7	3,7	3,6
05.6.2 - Services domestiques et autres services pour l'habitation	3	16 487	120,57	10,1	10,1	10,1
06 - Santé	1	13 612	97,37	0,7	2,7	0,9
06.1 - Produits et appareils thérapeutiques, matériel médical	2	7 232	94,03	0,9	0,7	-0,2
06.1.1 - Produits pharmaceutiques	3	5 579	93,25	0,6	0,6	-0,7
06.1.2 - Autres produits médicaux, parapharmacie	3	576	99,98	4,4	4,4	5,7
06.1.3 - Matériels et appareils thérapeutiques	3	1 077	95,04	0,7	-0,7	-0,7
06.2 - Services de consultation externe	2	5 735	101,08	0,4	5,1	2,0
06.2.1 - Services médicaux	3	2 308	102,21	-	11,1	4,3
06.2.2 - Services dentaires	3	2 152	97,99	-	0,6	-0,3
06.2.3 - Services paramédicaux	3	1 275	104,28	2,1	2,1	1,5
06.3 - Services hospitaliers	2	645	103,08	-	3,1	3,1
06.3.1 - Services hospitaliers	3	645	103,08	-	3,1	3,1

Source : ISPF

RÉSULTATS DÉTAILLÉS EN NOMENCLATURE COICOP - BASE 100 DÉCEMBRE 2017

Division Groupe Classe	Niv.	Pondération	avr 2022	Variations en %		
				Sur 1 mois	Sur Janv.	Sur 12 mois
0 - Indice Général	0	1 000 000	105,05	1,1	4,4	5,8
07 - Transports	1	193 025	102,33	1,4	1,8	6,5
07.1 - Véhicules	2	93 279	99,69	1,2	3,4	2,2
07.1.1 - Voitures particulières	3	89 654	99,20	1,1	3,1	1,9
07.1.2 - Motocycles	3	2 787	119,94	2,4	15,1	17,7
07.1.3 - Bicyclettes	3	838	91,14	0,2	3,1	-10,2
07.2 - Utilisation des véhicules personnels	2	70 487	112,30	0,3	3,2	11,9
07.2.1 - Pièces détachées et accessoires pour les véhicules personnels	3	14 265	109,60	0,5	2,7	5,2
07.2.2 - Carburants et lubrifiants pour les véhicules personnels	3	47 109	113,93	0,1	3,5	15,7
07.2.3 - Entretien et réparation des véhicules personnels	3	7 098	111,52	1,1	4,2	4,9
07.2.4 - Autres services relatifs aux véhicules personnels	3	2 015	97,80	0,1	-5,4	2,0
07.3 - Services de transport	2	29 259	89,52	5,3	-6,5	8,9
07.3.2 - Transport de voyageurs par route	3	947	100,00	-	-	-
07.3.3 - Transport aérien de voyageurs	3	24 204	85,83	5,0	-9,1	9,6
07.3.4 - Transport maritime ou fluvial de voyageurs	3	4 108	110,80	8,2	7,3	7,3
08 - Communications	1	28 083	51,17	0,2	0,1	-10,9
08.1 - Services postaux	2	820	104,10	-	0,2	0,2
08.1.1 - Services postaux	3	820	104,10	-	0,2	0,2
08.2 - Équipements de téléphonie et de télécopie	2	2 013	75,91	2,4	1,3	-0,4
08.2.1 - Équipements de téléphonie et de télécopie	3	2 013	75,91	2,4	1,3	-0,4
08.3 - Services de téléphonie et d'accès à internet	2	25 250	49,06	-	-	-12,0
08.3.1 - Services de téléphone et de télécopie	3	25 250	49,06	-	-	-12,0
09 - Loisirs et culture	1	59 055	96,38	0,2	1,6	2,7
09.1 - Équipements audiovisuels, photographiques et informatiques	2	4 979	73,42	-0,3	-1,0	-7,0
09.1.1 - Appareils de réception, d'enregistrement et de reproduction du son et de l'image	3	1 666	62,33	-0,2	-0,1	-11,6
09.1.3 - Équipement informatique, matériel de traitement de l'information	3	2 895	78,89	-0,4	-1,8	-5,2
09.1.5 - Réparation des équipements informatiques, et du matériel de traitement de l'info	3	418	95,82	0,7	1,0	1,1
09.2 - Autres biens durables importants pour les loisirs et la culture	2	4 900	103,50	0,2	0,7	2,6
09.2.1 - Biens durables pour les loisirs d'extérieur	3	4 503	101,51	0,1	0,3	2,4
09.2.3 - Réparation des autres biens durables importants pour les loisirs et la culture	3	397	131,34	0,5	5,1	5,1
09.3 - Autres articles et équipement de loisirs, jardins et animaux d'agrément	2	19 950	100,86	1,0	1,5	5,4
09.3.1 - Jeux, jouets et passe-temps	3	4 428	83,38	1,0	-1,1	-3,2
09.3.2 - Équipements de sport, de camping et de loisirs en plein air	3	2 395	97,73	2,3	0,5	3,4
09.3.3 - Produits pour jardins, plantes et fleurs	3	5 588	112,95	2,8	3,6	17,5
09.3.4 - Animaux d'agrément et produits liés	3	6 070	108,28	-0,9	2,4	4,4
09.3.5 - Services vétérinaires et autres services pour les animaux d'agrément	3	1 469	97,52	0,2	-1,1	-1,0
09.4 - Services récréatifs, sportifs et culturels	2	17 860	90,26	0,3	3,8	-0,7
09.4.1 - Services sportifs et récréatifs	3	7 603	102,18	-0,3	1,5	1,7
09.4.2 - Services culturels	3	7 647	78,93	0,9	7,4	-3,1
09.4.3 - Jeux de hasard	3	2 610	101,02	-	-	-
09.5 - Édition, presse et papeterie	2	6 890	114,32	2,5	2,1	6,3
09.5.1 - Édition de livres	3	1 159	105,10	-0,7	-2,2	-3,5
09.5.2 - Journaux et périodiques	3	2 731	128,30	0,1	-0,1	19,9
09.5.4 - Articles de papeterie et de dessin	3	3 000	107,61	6,0	5,6	0,2
09.6 - Voyages à forfait	2	4 476	107,70	-6,3	-3,1	12,7
09.6.1 - Voyages à forfait	3	4 476	107,70	-6,3	-3,1	12,7
10 - Enseignement, éducation	1	8 801	112,61	-	-	-
10.1 - Enseignement maternel et primaire	2	2 364	109,19	-	-	-
10.1.1 - Enseignement maternel et primaire	3	2 364	109,19	-	-	-
10.2 - Enseignement secondaire	2	2 653	103,50	-	-	-
10.2.1 - Enseignement secondaire	3	2 653	103,50	-	-	-
10.3 - Enseignement post secondaire non supérieur	2	551	103,23	-	-	-
10.3.1 - Enseignement post secondaire non supérieur	3	551	103,23	-	-	-
10.4 - Enseignement supérieur	2	2 986	129,13	-	-	-
10.4.1 - Enseignement supérieur	3	2 986	129,13	-	-	-
10.5 - Enseignement ne correspondant à aucun niveau particulier	2	247	102,43	1,4	1,5	1,5
10.5.1 - Enseignement ne correspondant à aucun niveau particulier	3	247	102,43	1,4	1,5	1,5
11 - Hôtellerie, café, restauration	1	83 401	118,44	0,8	4,0	5,4
11.1 - Services de restauration	2	79 375	118,42	0,7	4,1	5,0
11.1.1 - Restaurants, snacks, roulottes, cafés et établissements similaires	3	66 270	112,17	0,9	4,2	5,4
11.1.2 - Cantines	3	13 105	165,41	-	3,4	3,4
11.2 - Services d'hébergement	2	4 026	118,76	2,3	3,5	12,9
11.2.1 - Services d'hébergement	3	4 026	118,76	2,3	3,5	12,9



RÉSULTATS DÉTAILLÉS EN NOMENCLATURE COICOP - BASE 100 DÉCEMBRE 2017

Division Groupe Classe	Niv.	Pondération	avr 2022	Variations en %		
				Sur 1 mois	Sur Janv.	Sur 12 mois
0 - Indice Général	0	1 000 000	105,05	1,1	4,4	5,8
12 - Autres biens et services	1	83 102	112,57	-0,3	13,3	13,8
12.1 - Soins personnels	2	18 819	99,42	-	1,1	3,2
12.1.1 - Salons de coiffure et d'esthétique corporelle	3	6 027	103,60	0,7	0,6	1,8
12.1.2 - Appareils électriques ou non pour les soins personnels	3	1 032	101,03	0,6	5,1	15,0
12.1.3 - Articles et produits pour les soins et l'hygiène corporelle	3	11 760	97,27	-0,4	1,0	2,9
12.3 - Effets personnels non définis ailleurs	2	4 997	92,37	1,0	1,5	0,5
12.3.1 - Articles de bijouterie, de joaillerie et d'horlogerie	3	1 912	92,38	2,1	3,2	0,4
12.3.2 - Autres effets personnels	3	3 085	92,37	0,3	0,4	0,6
12.4 - Protection sociale	2	8 989	108,93	-	3,1	3,1
12.4.1 - Protection sociale	3	8 989	108,93	-	3,1	3,1
12.5 - Assurances	2	44 537	125,53	-0,7	23,6	23,6
12.5.1 - Assurances vie et décès	3	9 083	119,84	-2,4	19,8	19,8
12.5.2 - Assurances liées au logement	3	4 877	110,58	-	7,8	7,8
12.5.3 - Assurances liées à la santé	3	4 953	125,90	-0,6	17,0	17,0
12.5.4 - Assurances liées aux transports	3	25 011	131,36	-	30,2	30,2
12.5.5 - Autres assurances	3	613	88,47	-12,9	-8,4	-8,4
12.6 - Services financiers non définis ailleurs	2	234	107,15	-	2,0	2,0
12.6.2 - Autres services financiers non définis ailleurs	3	234	107,15	-	2,0	2,0
12.7 - Autres services non définis ailleurs	2	5 526	85,64	-	-	-
12.7.1 - Autres services non définis ailleurs	3	5 526	85,64	-	-	-



DÉFINITIONS

Indice (au sens général) :

L'indice d'une grandeur est le rapport entre la valeur de cette grandeur au cours d'une période courante et sa valeur au cours d'une période de base. Il mesure la variation relative de la valeur entre la période de base et la période courante. Souvent, on multiplie le rapport par 100. On parle alors d'un indice base 100 à telle période. Les indices permettent de calculer et de comparer facilement les évolutions de plusieurs grandeurs entre deux périodes données.

Indice des prix à la consommation :

C'est l'instrument de mesure de l'inflation. Il permet d'estimer, entre deux périodes données, la variation moyenne des prix des produits consommés par les ménages. C'est une mesure synthétique de l'évolution de prix des produits, à qualité constante. Il est publié chaque mois au Journal Officiel de la Polynésie française. L'indice des prix à la consommation n'est pas un indice du coût de la vie. En effet, l'indice des prix à la consommation cherche à mesurer les effets des variations de prix sur le coût d'achat des produits consommés par les ménages. L'indice du coût de la vie cherche à mesurer les variations des coûts d'achat pour maintenir le niveau de vie des ménages à un niveau spécifique. Par convention, on affecte à l'indice la valeur 100 pour une période dite de base (décembre 2017). Les indices courants sont alors rapportés à cette valeur de référence, ce qui permet une lecture directe des évolutions. L'indice des prix est utile aux décideurs, aux économistes, aux entreprises, aux syndicats professionnels, etc. Il a également une utilité sociale et juridique. Il sert de référence pour de nombreuses indexations : pensions alimentaires, rentes viagères, prestations sociales, salaire minimum interprofessionnel garanti (SMIG), etc.

Indice Ouvrier :

L'indice Ouvrier se construit de la même manière que l'indice général des prix à la consommation, mais il concerne la structure de consommation des ménages dont le chef de ménage est ouvrier. A l'issue de l'Enquête Budget des Familles de 2001, il est apparu que cette catégorie de ménage présente des ressources souvent voisines du SMIG. Dès lors, l'Indice Ouvrier est une approximation de l'évolution du prix du panier des biens et services consommé par des personnes rémunérées au SMIG.

Inflation :

L'inflation est un phénomène de hausse généralisée des prix qui se traduit par une baisse durable de la valeur de la monnaie. Il s'agit d'un phénomène persistant qui fait monter l'ensemble des prix. L'inflation est estimée par l'indice des prix à la consommation qui considère les quantités consommées par les ménages comme constantes dans le temps. Le coût de la vie se distingue en théorie de l'inflation par le fait que les ménages ajustent leurs quantités consommées en fonction des variations de prix.

Déflation :

C'est le gain du pouvoir d'achat de la monnaie qui se traduit par une diminution générale et durable des prix ; c'est une inflation négative. Remarque : Il s'agit d'une notion à ne pas confondre avec la désinflation qui est la baisse de l'inflation (baisse du taux d'accroissement du niveau moyen des prix).

Prix réglementés :

En Polynésie française, certains prix de produits et services sont réglementés.

Les services sont classés en trois groupes :

- ceux rendus au consommateur final, aux tarifs réglementés et dont l'augmentation ne peut être supérieure à l'inflation ;
- ceux soumis à un régime spécifique (transports en commun, de marchandises, OPT et électricité, transit et manutention portuaire) ;
- les autres services, dont la fixation des prix est libre (distribution d'eau, assurances, professions libérales, transports aériens, sports et jeunesse et services entre socioprofessionnels).

L'échantillon de l'indice des prix à la consommation :

L'indice des prix à la consommation repose sur près de 9 000 relevés effectués mensuellement auprès de 600 points de vente. Les loyers sont suivis par le biais d'une enquête spécifique auprès d'un panel de 660 logements pris en location. L'évolution des transports aériens internationaux est également mesurée par une enquête distincte où chaque mois près de 1000 tarifs sont collectés sur toutes les destinations au départ de Tahiti.

Nomenclature COICOP :

La classification des fonctions de consommation des ménages (Classification of Individual Consumption by Purpose - COICOP) est une nomenclature permettant de décomposer la consommation des ménages par poste de dépenses. Elle est utilisée pour la diffusion des indices de prix à la consommation (IPC). Elle est aussi utilisée pour l'enquête « Budget des familles » et pour la comptabilité.

TOUTES LES STATISTIQUES SONT DISPONIBLES SUR WWW.ISPF.PF

Institut de la Statistique de la Polynésie française • BP 395 - 98713 PAPEETE

Tél. : 40 47 34 34 • Fax : 40 42 72 52 • Courriel : ispf@ispf.pf

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : Nicolas PRUD'HOMME • AUTEUR DE LA PUBLICATION : Florence BOULIOU

• Dépôt légal : Mai 2022 • ISSN 2118-478X • © ISPF